

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 25 JANVIER 2016
DELIBERATION N°2016-1

OBJET : Compte-rendu du Conseil d'administration du 14 décembre 2015.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'administration du 14 décembre 2015 tel que modifié en séance.

Fait à Tours, le 26 janvier 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT